



Bonne convention collective?

Par vivi44

Bonjour,

J'occupe actuellement un poste administratif + un peu de paie pour 4 campings.
Selon mon contrat de travail, je suis sous la convention collective hôtellerie de plein air.
Or je ne participe pas à la vie ni à l'activité des campings (pas d'accueil téléphonique ni de réception).
Est ce que je dépend de la bonne convention?
Merci d'avance et dans l'attente de vous lire.
Belle journée.

Par kang74

Bonjour

Vous aviez déjà posé la question il me semble .
La CCN n'a rien à voir avec votre fonction mais avec l'activité principale de l'entreprise .
Donc la CCN est bonne pour un camping, et est celle dont vous dépendez .

Par vivi44

bonjour,

c'est la première fois que je pose la question, mais je vous remercie pour votre réponse.
bonne journée.